

Protocoles :

Règles générales trajets :

- Rester en rang.
- S'arrêter avant de traverser.
- S'arrêter si une voiture veut entrer ou sortir d'un stationnement.
- S'arrêter si une voiture est sur le trottoir et qu'il faut marcher sur la route.
- Les 1^{er} doivent gérer la vitesse de marche et s'arrêter si le rang est très allongé.
- Les derniers doivent accélérer pour suivre le rythme → pas de trou dans le rang.
- Si des élèves se retrouvent derrière l'enseignant, ils ont 5 sec pour revenir devant.
- Si on croise des personnes → file indienne en faisant passer le mot à ses camarades.

Stade :

- S'arrêter au panneau ralentisseur (ligne droite collège, devant résidence).
- S'arrêter au feu tricolore qui fait l'angle.
- Attendre devant le portail avant d'entrer ou sortir du stade.

Delaune :

- S'arrêter à la sortie du parking (aller), sortie city (retour).
- Attendre devant l'entrée du complexe en arrivant et avant de partir.

Rousseau :

- Aller → arrêt en bas des escaliers
- Retour → arrêt au portillon

Piscine :

- Les élèves attendent devant la piscine que l'enseignant les fassent entrer.
- L'entrée sur le bassin se fait une fois que les utilisateurs précédents sont sortis.
- Les élèves doivent sortir de l'eau au plus tard 5 minutes avant la fin de l'heure.
- Exceptionnellement les élèves peuvent être libérés à 17H devant la piscine sous réserve d'avoir prévenu les familles au début du cycle.

Rangement :

- ✓ Remettre le matériel à l'endroit et dans l'état dans lequel on l'a trouvé.
- ✓ Bien fermer les cadenas.
- ✓ Vérifier si les élèves font le rangement.

Retard :

L'élève doit obligatoirement se présenter au collège avant de venir en EPS. Il n'est pas accepté si il attend devant le portail, rejoint la classe sur le trajet ou sur l'installation.

Appeler le collègue si on ne peut pas garantir qu'il rentre au bien collègue ou qu'il refuse de rentrer.

Aucun élève ne peut sortir seul du collège sans un adulte qui l'accompagne.

Un élève sera considéré en retard s'il ne répond pas à l'appel fait par l'enseignant dans la cour ou sur l'installation sportive.

Dispense :

Une dispense de pratique n'est pas une dispense de présence, seul l'enseignant peut dispenser l'élève de présence auprès de la vie scolaire.

Le certificat doit être donné directement à l'enseignant d'EPS qui note les dates et le signe (En stipulant pour la vie scolaire si cela dispense l'élève de présence).

Accident/Blessure :

L'enseignant effectue les gestes de premier secours puis prévient la famille directement ou raccompagne l'élève à la vie scolaire pour que la famille soit prévenue.

Dans un second temps l'élève est orienté vers l'infirmière du collège si elle est disponible.

La déclaration d'accident doit être remplie sous 48H et remise au secrétariat.

Cour/Bâtiment :

Si la classe rentre au collège avant la sonnerie elle n'a pas accès aux bâtiment (**Interdiction**).

Les élèves doivent patienter dans le calme dans la cour au niveau des bancs.

Ne pas rester proche des salles de classe !